

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-1519

présenté par

Mme Manin, M. Alain David, M. Letchimy, M. Hutin, Mme Vainqueur-Christophe,  
 Mme Laurence Dumont, M. Jérôme Lambert, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret,  
 M. Jean-Louis Bricout, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, Mme Jourdan, M. Juanico,  
 Mme Karamanli, M. Leseul, M. Naillet, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier,  
 Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier,  
 M. Vallaud et Mme Victory

-----

**ARTICLE 33****ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Action de la France en Europe et dans le monde	500 000	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	500 000
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
<b>TOTAUX</b>	500 000	500 000
<b>SOLDE</b>	0	

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe socialistes et apparentés vise à abonder le financement d'un projet de développement durable: la "Grande Muraille verte". Quinze ans après son lancement, le projet de Grande Muraille verte ayant pour but d'ériger un rideau de verdure destiné à s'étirer sur près de 8 000 kilomètres du Sénégal à Djibouti, est à l'arrêt.

Un rapport d'évaluation commandé par la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification et dévoilé le 7 septembre 2020 a mis en évidence que seulement 4 millions d'hectares ont été aménagés sur les 100 millions visés d'ici à 2030.

Or, le temps presse : si l'extension de la surface du Sahara de 10 % en un siècle, entre 1920 et 2013, constitue une source d'inquiétude grandissante pour les pays d'Afrique subsaharienne, ce phénomène a aussi une incidence jusque dans l'arc Caribéen dont font partie la Martinique, la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Il s'agit des brumes de sable issues du Sahara et du Sahel.

Désormais, ces brumes de sable affectent régulièrement, de janvier à décembre, tout l'arc caribéen et toutes les Antilles françaises et provoquent une dégradation de la qualité de l'air mais le développement de pathologies respiratoires multiples.

Dès 2009, une étude de l'Université Pompeu Fabra de Barcelone, dressait une liste conséquente des nombreux composants chimiques nocifs véhiculés par ces brumes de sables (arsenic, plomb, nitrate ou ammonium, par exemple). Un autre article scientifique, plus récent, s'intéressait quant à lui à l'impact des brumes de sables sur les naissances prématurées en Guadeloupe.

En réalité, nous n'en sommes qu'à une compréhension scientifique très incomplète et très récente de ce phénomène et de ces incidences sur le climat, y compris en matière de prolifération des algues sargasses dans l'arc antillais.

Cet amendement d'appel vise donc à rappeler au Gouvernement français l'importance de relancer et d'améliorer le pilotage de ce projet, avec les pays africains concernés, tant il est stratégique pour la stabilité globale de cette région mais également à l'échelle internationale.

Afin de rendre recevable cet amendement de crédits, il procède à :

Une diminution de 500 000 euros des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de l'action 5 « Agence pour l'enseignement français à l'étranger » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » ;

Une augmentation de 500 000 euros des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de l'action 4 « Contributions internationales » du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde ».

Dans les faits, le groupe Socialistes et Apparentés ne souhaite aucunement réduire de 500 000 euros les crédits du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence ». Il reviendra donc au Gouvernement de procéder à l'abondement de crédits qui s'impose.